

Présences en direct incluant les membres du conseil d'administration et les employés :
50 connexions en direct sur le site pour un total 55 présences
43 connexions en **différé**, entre la période du 08 au 12 avril 2025, à la fermeture des votes

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue

L'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Etchemins s'ouvre à 19 h 30.

L'assemblée est animée par madame Isabelle Giasson, accompagnée par madame Alexandra Fournier qui agit comme présidente d'assemblée, madame Cathy Roberge, secrétaire du conseil d'administration ainsi que monsieur Benoit Carrière, directeur général. Madame Micheline Blanchet, adjointe à la direction générale et madame Mélanie Goupil, adjointe administrative, sont également en soutien technique pour cette assemblée.

1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Un message de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est livré aux membres.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Une capsule vidéo est diffusée afin de faciliter le bon déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions possibles à partir de la plateforme numérique.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Sur PROPOSITION dûment faite, (proposé par [retiré], appuyé par [retiré]), il est RÉSOLU que madame Micheline Blanchet et madame Mélanie Goupil agissent comme scrutatrices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Madame Cathy Roberge, secrétaire du conseil d'administration, procède à la lecture des points contenus à l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- 2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 avril 2024
 - 2.5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2024
- 3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire

- 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3. Rapport financier
- 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
- 4. Période de questions
- 5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Adoption de résolutions spéciales
 - 5.1.1. Adoption des modifications au Règlement intérieur de la Caisse et adoption d'un Règlement intérieur de rotation
 - 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3. Élection par acclamation
 - 5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
- 6. Fin de la rencontre et remerciements
- 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur PROPOSITION dûment faite (proposé par [retiré], appuyée par [retiré]), il est RÉSOLU que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 avril 2024

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y a pas de lecture ni de résumé.

Sur PROPOSITION dûment faite (proposé par [retiré], appuyé par [retiré]), il est RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 3 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.5 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2024

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale extraordinaire a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y a pas de lecture ni de résumé.

Sur PROPOSITION dûment faite (proposé par [retiré], appuyé par [retiré]), il est RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

Monsieur Benoit Carrière, directeur général, présente les membres du conseil d'administration : Louis Robert, président, Alexandra Fournier, vice-présidente, Cathy Roberge, secrétaire ainsi que Jessica Cameron, Guyda Deblois, Marie-Hélène Lepage, Lise Robert, Christian Rouillard, Gino Tanguay, Jacques Tanguay et Marie-Christine Tanguay.

Le rapport du conseil d'administration, exposant les principales réalisations de la dernière année et les orientations de la Caisse, est transmis par la voie d'une capsule vidéo.

Sont soulignés les départs de madame Claudia Faucher à la direction générale, et mesdames Denise Maurice et Jessica Cameron au conseil d'administration.

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La secrétaire du conseil d'administration présente le rapport sur la surveillance des trois règles déontologiques pour l'année 2024, qui se résume par :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tels crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens ou de services à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

Le directeur général expose les faits saillants des résultats financiers du Mouvement Desjardins auxquels notre caisse contribue et qui démontrent une performance globale solide.

Puis, les résultats de la Caisse pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 sont diffusés via une capsule vidéo.

Le rapport annuel incluant le rapport financier 2024 est disponible sur le microsite de la Caisse. Il détaille les données marquantes de la Caisse : actif de 622,4 M\$, excédents d'opération de 11,7 M\$, excédents avant ristournes aux membres de 6,4 M\$, 1,1 M\$ en retour aux membres et à la collectivité, dont 931 k\$ en ristournes.

Aucune question, aucun commentaire concernant les résultats financiers n'est exprimé.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Isabelle Giasson donne un compte rendu de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et des dons et commandites. En 2024, la Caisse a remis globalement 144 472 \$ pour soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activités. De ce montant, 95 861 \$ proviennent du Fonds d'aide au développement du milieu et 48 611 \$ du budget des dons et commandites.

Les priorités d'investissement qui étaient en vigueur en 2024 étaient composées des créneaux suivants : *Jeunesse et famille, Culture entrepreneuriale et coopération et Tourisme et culture.*

Le sondage VoxD réalisé auprès des membres en décembre 2024 a permis à la Caisse de constater une meilleure connaissance de l'existence du Fonds d'aide au développement du milieu et du modèle de gouvernance. D'autre part, les priorités d'investissement de la Caisse ont été basés sur l'opinion des membres reçus ainsi que sur le portrait socioéconomique de la région pour identifier les nouvelles priorités qui se traduisent par : *Réussite éducative et la formation, Services de proximité et l'habitation, Entreprenariat et la relève, Sports, loisirs, arts culture et tourisme,* et pour terminer *Oeuvres humanitaires et engagement citoyen.* La définition de chaque priorité, les dates de tombée pour les projets et d'autres détails concernant le FADM sont disponibles sur desjardins.com/caisse-etchemins dans le document Politique de contribution.

D'autre part, elle mentionne le soutien de la Caisse aux projets collectifs qui influencent positivement la vitalité des communautés par des programmes offerts en éducation financière et leviers d'engagement. Parmi ces programmes figure le Fonds du Grand Mouvement qui a investi 280 M\$ pour soutenir la vitalité des collectivités au Québec et en Ontario, dont 1,67 M\$ a été remis à 5 organismes de la région de Chaudière Appalaches

La Caisse a offert des conférences et ateliers éducatifs et continue de s'engager dans cette voie avec la tenue d'autres événements similaires en 2025.

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire

Par une capsule vidéo, la Jeune personnalité Desjardins 2024 est dévoilée avec témoignage de l'implication de madame Mariane Lachance, résidente de Saint-Cyprien-des-Etchemins. Elle est récipiendaire d'une bourse de 500 \$ et elle a choisi de verser la bourse de 1 000 \$ à l'organisme *Nouvel Essor*.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Adoption de résolutions spéciales

5.1.1. Adoption des modifications au Règlement intérieur de la Caisse et adoption d'un Règlement intérieur de rotation

Résolution spéciale concernant les modifications à l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse et au règlement intérieur de rotation qui sont proposées :

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de onze (11) à neuf (9) ;

ATTENDU QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

ATTENDU QUE les postes à abolir le soit de manière progressive, à raison d'un poste par année, sur deux (2) ans, les deux (2) postes à abolir étant des postes échéant au 31 décembre 2025 (AGA 2026) et au 31 décembre 2026 (AGA 2027);

ATTENDU QUE l'adoption de cette modification entraîne la nécessité de modifier le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse pour qu'il tienne compte de ces changements.

IL EST PROPOSÉ

- D'adopter, par la présente résolution spéciale, la modification suivante au Règlement intérieur de la Caisse :
 - que l'article 8.1 soit modifié de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration :
 - De onze (11) à dix (10), avec entrée en vigueur au 1er janvier 2026;
 - De dix (10) à neuf (9), avec entrée en vigueur au 1er janvier 2027.
- De modifier, par la présente résolution spéciale, le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse comme suit :

Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse

Suivant l'adoption à l'assemblée générale annuelle (AGA) 2025 de l'abolition d'un (1) poste dès le 1er janvier 2026 et l'abolition d'un (1) poste dès le 1er janvier 2027, le conseil d'administration sera composé de dix (10) administrateurs dès le 1er janvier 2026 et de neuf (9) administrateurs dès le 1er janvier 2027. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	AGA 2026	AGA 2027	AGA 2028
Nombre d'administrateurs sortants à remplacer	3	3	3

Le premier cycle débute au 1er janvier de l'année financière 2026 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire

Le présent règlement a pour effet d'abroger toute règle ou tout règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse et entre en vigueur le 1er janvier 2026.

Aucune question n'a été émise de la part des membres.
L'adoption requiert le 2/3 des voix exprimées par les membres de plein droit.

Adoption de la 1re résolution spéciale

Sur proposition dûment faite (proposé par [retiré], appuyée par [retiré]), il est RÉSOLU d'adopter les modifications proposées à l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption de la 2e résolution spéciale

Sur proposition dûment faite (proposé par madame [retiré], appuyée par [retiré]), il est RÉSOLU d'adopter les modifications au Règlement intérieur de rotation des administrateurs de la Caisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Avant que la directeur général, monsieur Benoît Carrière, présente les propositions sur le partage des excédents qui feront l'objet d'un vote en différé, une capsule vidéo est présentée afin d'expliquer cet élément distinctif de notre coopérative.

Les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables :

PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	6 435 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	(1 115) k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(1 459) k\$
• Autres éléments du résultat	274 k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	71 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1) k\$
Solde des excédents à répartir	5 320 k\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(816) k\$
• Ristourne	(930) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	235 k\$
• Affectation au FADM	(121) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	(4 504) k\$
Solde des excédents à répartir	0 k\$

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		112 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	170 k\$
Fonds		46 k\$
Prêts et marges de crédit		193 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ³	23 \$/1 000 \$ de prime	137 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	59 k\$
RISTOURNE PRODUITS ³	Montant de 50 \$ ⁴	192 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ³	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	20 k\$

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2024	Total des ristournes aux membres	929 639 \$
	Fonds d'aide au développement du milieu	120 833 \$

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir.
L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

² Soumise au vote lors de l'assemblée.

³ Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

⁴ Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Aucune question, aucun commentaire n'est émis.

Sur une PROPOSITION dûment faite (proposé par madame [retiré], secondé par [retiré]), il est RÉSOLU que le scénario recommandé de répartition des excédents annuels se terminant le 31 décembre 2024 soit soumis au vote après l'assemblée.

5.3. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Madame Alexandra Fournier, vice-présidente du conseil d'administration, en l'absence du président agira comme présidente d'élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur caisse*.

Étant donné que la secrétaire est une personne candidate, le secrétaire adjoint M. Benoît Carrière agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le *Règlement intérieur caisse*.

5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature

L'animatrice rappelle la démarche du profil collectif enrichi selon les encadrements en vigueur. Puis madame Alexandra Fournier, membre du comité de mise en candidature procède à la lecture du rapport dudit comité.

5.3.3. Élection par acclamation

Présentation des candidatures reçues

La présidente d'élection déclare que les personnes candidates éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration cette année sont monsieur Guyda Deblois et madame Cathy Roberge.

Le document de présentation des personnes candidates incluant le tableau synthèse des critères recherchés est disponible sur le microsite de la Caisse.

Élection par acclamation

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire

Trois (3) postes sont à pourvoir au conseil d'administration.

Ayant reçu un nombre inférieur au nombre total de postes à combler, la présidente d'élection déclare élus par acclamation en tant que membre du conseil d'administration les personnes suivantes : monsieur Guyda Deblois et madame Cathy Roberge.

La présidente d'élection les félicite et les remercie pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

L'animatrice rappelle que les membres de plein droit voteront sur la répartition des excédents annuels (ristournes). Elle communique les indications quant aux processus de vote (sur AccèsD en ligne, AccèsD mobile ou possibilité d'utiliser une borne de votation).

La période de votation est ouverte dès la fin de l'assemblée générale annuelle pour une période de 4 jours, soit jusqu'au 12 avril, 23 h 59.

Dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et sera disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La Présidente de l'assemblée, madame Alexandra Fournier invite les membres à compléter un court sondage de satisfaction. Elle les remercie de leur présence, de leur implication et de leur confiance envers le conseil d'administration et l'équipe de la Caisse Desjardins des Etchemins!

Elle termine en remerciant ceux qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée, de même que tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

L'assemblée est ajournée à 20 h 58.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposition sur la répartition des excédents annuels

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 268 membres qui ont exercé leur droit de vote.

Proposition sur la répartition des excédents annuels :
95,9 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

PROPOSITION ADOPTÉE

Levée officielle de l'assemblée

Les résultats du vote en différé ayant été publiés sur le microsite de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11 h 57.

Ont signé :

Alexandra Fournier, vice-présidente

Cathy Roberge, secrétaire

(Ce procès-verbal est versé aux archives de la présente réunion)

Paraphe Président	Paraphe Secrétaire